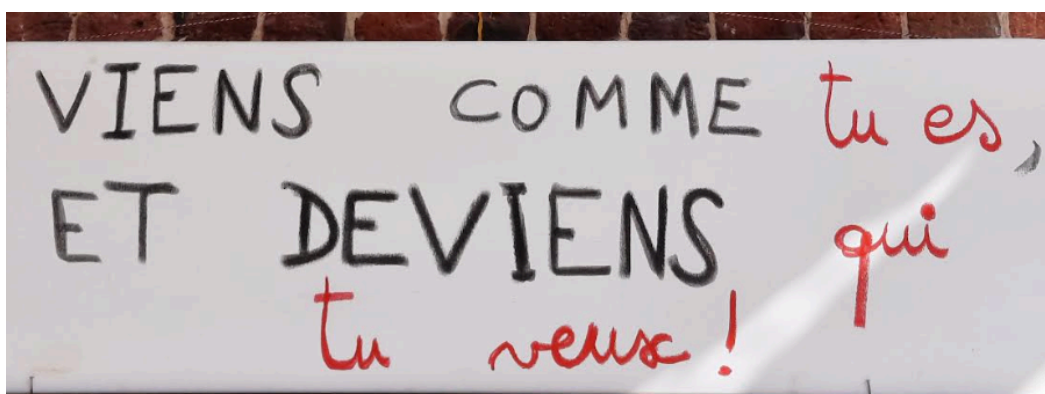


## Plaine de vacances communale





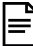


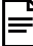

Projet pédagogique

# 2025



# Table des matières



- 1. Principe et organisation -  p.3**
- 2. Les fondements de notre projet pédagogique -  pp. 4-6**
  - 2.1. Les 5 fondements / objectifs pédagogiques
  - 2.2. Les missions du personnel de la plaine de vacances communale
- 3. Les moyens mis en œuvre -  pp. 6-13**
  - 3.1. Les moyens humains (encadrement)
  - 3.2. Infrastructures et aménagement des espaces
  - 3.3. L'enfant et ses repères
    - 3.3.1. Des repères à construire
    - 3.3.2. Des repères spatio-temporels
  - 3.4. L'accueil, un moment d'échange privilégié
  - 3.5. Le respect du rythme des enfants
    - 3.5.1. Les repas, moments de convivialité
    - 3.5.2. Le sommeil
    - 3.5.3. Le coin doux
    - 3.5.4. Le coin lecture
    - 3.5.5. Le coin infirmerie
- 4. L'accueil des enfants à besoins spécifiques -  pp. 14-15**
- 5. Types d'activités -  pp. 16-18**
  - 5.1. Les activités sur le site des deux Fermes
  - 5.2. Les activités extérieures
  - 5.3. L'éducation à la citoyenneté
  - 5.4. Journées sportives
  - 5.5. Fête de la plaine / portes ouvertes
- 6. Le respect et le "Vivre ensemble"-  pp. 18-19**
  - 6.1. La charte de Vie
  - 6.2. Qui dit règle, dit sanction
- 7. Collaboration active des parents -  p.19**
- 8. Réglementation et protection des données - RGPD -  p.20**
- 9. Contact et communication -  p.21**

# 1. Principe et organisation

La plaine de vacances communale est organisée pour les enfants de 3 à 12-15 ans. Elle se déroule à la ferme de l'Hostellerie (chaussée de Bruxelles, 95) durant 2 périodes distinctes : La Plaine d'été et la Plaine de carnaval. A noter que certains principes d'organisation diffèrent entre ces 2 périodes : le nombre d'enfants accueillis, la tranche d'âge, les transports (pas de service navette au carnaval) et les sorties et activités spécifiques proposées (voir projet d'animation dans le R.O.I.).

La **plaine d'été** accueille les enfants **de 3 à 15 ans** sur **un site unique : la ferme de l'Hostellerie**. Des sorties et activités sont proposées aux enfants chaque semaine. A titre d'exemples nous pouvons citer les sorties piscine, cinéma, walibi, Pairi Daiza... et bien d'autres encore. Un **service "navette"** est organisé GRATUITEMENT (et UNIQUEMENT pour la plaine estivale) le matin et le soir.

La **plaine de carnaval** est volontairement de plus petite envergure et accueille les enfants **de 3 à 12 ans**. Cette semaine de plaine supplémentaire a vu le jour en 2023 afin de nous adapter à la réforme des rythmes scolaires et à la demande croissante d'alternatives d'accueil durant les congés. Au niveau des activités, au vu de cette période spécifique, nous privilégions les activités sur le site de l'Hostellerie. Afin de proposer aux enfants des animations thématiques originales, diversifiées et adaptées à l'âge des enfants, nous collaborons avec différents partenaires.

Les activités sont proposées aux enfants de 9h00 à 16h00. Un accueil temps libre est assuré de 7h à 9h, le matin et de 16h à 18h, après les activités.

L'ONE octroie une subvention et exerce une supervision des structures et du personnel d'accueil.

*La plaine est conforme au décret du 30 avril 2009 relatif aux centres de vacances ainsi qu'au code de qualité de l'ONE du 17 décembre 2003.*



## 2. Les fondements de notre projet pédagogique

De tout temps, l'enfant a été l'objet de bien des préoccupations. A la fois sensible et plein d'énergie, l'enfant aspire à jouer à tout moment et avec tout mais il a aussi besoin de moments "relax".

### 2.1. Les 5 fondements / objectifs pédagogiques



Notre projet pédagogique est construit sur la base de 5 fondements :



**Le besoin de jouer ne disparaît pas, il évolue avec l'âge.** Le jeu n'est pas un simple outil d'occupation, il est surtout un fabuleux moyen de s'épanouir et de se construire en relation avec l'autre.

L'animateur encadre et participe à l'épanouissement de l'enfant par le jeu. Il stimule la créativité par l'expression manuelle et musicale, initie aux arts du spectacle ou encore à la pratique du sport.

Le jeu sera donc déployé sous toutes ses formes (grands jeux, petits jeux, jeux libres, jeux de rôle, de société...) afin que chaque enfant puisse s'y retrouver.



Une **ambiance conviviale** et une humeur "légère" offrent aux enfants un climat propice à la détente et au relâchement des tensions/pressions du quotidien. La construction et le maintien de cette ambiance "vacances" sera donc au centre des préoccupations des animateurs. **A la plaine, on rit, on ose, on vit!**



Oser les couleurs, mélanger des textures, laisser parler ses émotions et s'autoriser à rêver sont autant d'objectifs visés par notre équipe encadrante ! Nous souhaitons en effet, laisser tomber les balises et les codes pour offrir aux enfants un véritable **espace d'expression créatrice**, sans résultat attendu... juste laisser **libre cours à son imagination**.



**Découvrir**, c'est s'ouvrir à l'autre et au monde qui nous entoure.

Avant de s'ouvrir à l'autre, il faut avoir **confiance en soi** ! Un des principaux objectifs des animateurs sera donc de valoriser les enfants en leur permettant de prendre conscience de tout ce qu'il y a de beau en eux.

Cette bienveillance envers soi facilitera l'**ouverture aux autres** et renforcera le **climat de confiance** dans le groupe. Des rituels et jeux de cohésion seront donc régulièrement pratiqués afin de préserver une atmosphère sereine.

Enfin, découvrir, c'est bien sûr **s'ouvrir au monde** et à son environnement. La plaine de vacances communale est un lieu d'échanges, de pratiques d'activités culturelles et sportives et d'apprentissage de la vie en communauté. Les sorties proposées par la plaine permettront notamment de rencontrer cet objectif.



Les animateurs mettent tout en œuvre pour motiver les enfants à **participer**, à oser s'exprimer et donner leur avis. Des moments d'échange et de partage seront aménagés afin que les enfants puissent **s'exprimer librement**, proposer un jeu, déposer un ressenti, une émotion... Le tout dans le respect des autres et du groupe. A la plaine, une importance primordiale est accordée au VIVRE ENSEMBLE.

La liberté de choix est également une valeur soutenue par les animateurs qui resteront néanmoins garants du cadre sécurisant. Les enfants seront encouragés à être acteurs des animations (plutôt que consommateurs).

**Ces 5 fondements sont l'essence même de l'esprit Vacances que l'équipe d'encadrement s'attachera à maintenir tout au long de la plaine.**

## 2.2. Les missions du personnel de la plaine de vacances communale



### Le personnel veille à:

- offrir à chaque enfant un accueil de qualité en tenant compte de ses besoins propres tout en garantissant le respect des besoins du groupe inhérents à la vie en collectivité ;
- permettre à chaque enfant de s'initier à la vie de groupe dans le respect de l'autre ;
- développer et stimuler la créativité et les sens des enfants par des activités d'éveil et des ateliers pratiques ;
- favoriser l'expression corporelle et verbale par des jeux, des chants, des contes, etc ;
- initier chaque enfant à une grande diversité d'activités sportives ;
- ouvrir les enfants à de nouveaux lieux, leur permettre d'apprendre à découvrir «le monde » en organisant des activités thématiques inédites et/ou des excursions ludiques et éducatives ;
- favoriser l'intégration sociale de l'enfant dans le respect des différences et dans un esprit de coopération ;
- développer l'esprit critique, la citoyenneté et favoriser à la participation ;
- sensibiliser au respect de l'environnement (gestion des déchets, protection de la faune et la flore) ;
- développer l'esprit «vacances», dans une visée récréative pour tous les enfants.

## **3. Les moyens mis en œuvre**

### **3.1. Les moyens humains (encadrement)**

Afin d'assurer une qualité constante de l'animation et le respect du projet pédagogique, les critères d'engagement du personnel sont basés tant sur la **motivation** du candidat que sur sa formation, ses **aptitudes relationnelles**, ses **compétences** en animation et/ou coordination et son **expérience**/parcours professionnel.le (au sein de la plaine ou hors plaine, dans le domaine de l'enfance). Des réunions individuelles et collectives sont organisées régulièrement afin de permettre une amélioration constante de la qualité d'encadrement.

Enfin, les évaluations faites par le coordinateur ATL constituent le critère principal au niveau engagement.

Ainsi, les équipes d'animation sont composées d'un coordinateur ATL / coordinateur

de plaine qualifié, de coordinateur.rice.s adjoint.e.s ainsi que des animateurs brevetés et de jeunes étudiants en cours de formation pédagogique ou bénéficiant d'une expérience significative en animation.

Des stagiaires en en cours de formation à orientation pédagogique ou sociale (auxiliaire de l'enfance, éducateur.rice spécialisé.e, animateur.rice,...) peuvent venir compléter l'équipe encadrante.

Deux journées de formation, animées par les responsables de plaine, sont organisées par la Ville de Nivelles pour tous les animateurs.

Ces moments d'échange permettent de communiquer les **informations pratiques** (organisation générale, planning, répartition/gestion des espaces,...) et de rappeler les **règles de sécurité**.

C'est aussi l'occasion de développer la **cohésion du groupe** et de **co-construire le projet d'animation** grâce à une réflexion collective autour du développement du thème, de la préparation des jeux, des outils de gestion des conflits et d'estime de soi.

L'équipe d'encadrement est supervisée par le coordinateur ATL / le responsable de plaine et les coordinations adjointes qui organisent un « débriefing » hebdomadaire. Des entretiens individuels sont organisés en cours et en fin de plaine afin d'assurer un suivi pédagogique des animateurs.

**Le taux d'encadrement** recommandé par l'ONE est respecté, à savoir un animateur par groupe de 8 enfants de moins de 6 ans et un animateur par groupe de 12 enfants de plus de 6 ans.

Tout en respectant le décret, nous tendons néanmoins le plus possible vers cette configuration :

<b>Section des 3-4 ans</b>	2 animateurs par groupe de 12 enfants
<b>Section des 5-6 ans</b>	2 animateurs par groupe de 16 enfants + un animateur "volant" en renfort pour les activités qui le nécessitent.
<b>Section des 7-8 ans</b>	2 animateurs par groupe de 16 à 24 enfants + un animateur "volant" en renfort pour les activités qui le nécessitent.
<b>Section des 9-12 ans</b>	2 animateurs par groupe de 16 à 24 enfants
<b>Section des 13-15 ans</b>	2 animateurs par groupe de 16 à 24 enfants

Les coordinations adjointes viennent en renfort aux animateurs de chaque section.

Le coordinateur Plaine est également présent tous les jours et s'assure du bon déroulement des activités.

Afin d'être facilement reconnaissables, les membres de l'équipe d'encadrement portent des tee-shirts (ou sweat-shirts ) colorés avec le logo de la Ville de Nivelles.

### **3.2. Infrastructures et aménagement des espaces**

La plaine de vacances communale organise ses activités à la ferme de l'Hostellerie. Ce lieu dispose d'une infrastructure parfaitement adaptée à l'organisation des activités :

- un local dédié à chaque groupe d'âge
- un local sieste
- un local d'accueil
- un vaste espace extérieur sécurisé
- un local "bureau" pour les coordinations dans lequel est aménagé un espace infirmerie.
- un réfectoire
- une connexion Wifi
- un espace de stockage
- des sanitaires

De plus, la plaine de vacances communale met à disposition des enfants du matériel varié et adapté :

- Matériel de psychomotricité
- Matériel créatif
- Matériel de récupération
- Matériel sportif
- ...

### 3.3. L'enfant et ses repères

#### 3.3.1. Des repères à construire

Dans une volonté de responsabiliser l'enfant, ce dernier sera aidé/invité à construire ses propres repères.

Chaque enfant ayant sa propre perception de ce qui l'entoure, l'animateur lui fera découvrir le site, les espaces de jeux, les lieux de vie en commun (accueil, réfectoire...) ainsi que les espaces extérieurs.

En outre, chaque groupe dispose d'un local de vie où s'organisent les activités intérieures. Ce local pourra être personnalisé/décoré selon les envies du groupe et ils pourront également y déposer leurs effets personnels.

#### 3.3.2. Des repères spatio-temporels

L'enfant a besoin **d'un cadre spatio-temporel sécurisant**. En effet, si il apprécie les découvertes et les surprises, il a également besoin de pouvoir anticiper le déroulement de la journée. C'est pourquoi, tout en proposant des activités ludiques et variées, l'équipe encadrante organise la journée autour de **moments clés**, attendus par les enfants. Ces **rituels** incontournables rassurent et apaisent l'enfant. Une fois son esprit délesté des questions du type "on fait quoi après?", "on va où?", "quand est-ce qu'on fait ça...?", l'enfant pourra vivre les animations avec davantage de tranquillité.

A titre indicatif<sup>1</sup>, voici le déroulement d'une **journée type** :

	Groupes des 3 à 4 ans	Groupes des 5-6 / 7-8 / 9-10 / 11-12 / 13-15 ans
<b>7h00</b>	Accueil du matin	
<b>8h50</b>	Danse du matin avec tous les enfants de la plaine	
<b>9h00</b>	Répartition par groupe d'âge	
	Rituel d'accueil adapté à l'âge (ex : météo des humeurs, tour de parole...)	
<b>9h15- 10h00</b>	Temps d'activités 1	
<b>10h00</b>	Collation ( <b>OFFERTE</b> )	

<sup>1</sup> Les horaires sont susceptibles de modification en fonction des sorties, activités spécifiques ou autres

<b>10h30 - 11h30</b>	Temps d'activités 2	
<b>10h15 - 12h00</b>		Temps d'activités 2
<b>11h30 - 12h00</b>	Repas	
<b>12h00 - 12h30</b>		Repas
<b>12h00</b>	Début de la sieste pour les petits (à préciser dans la fiche santé)	
<b>12h00-13h00</b>	Temps libre animé pour les enfants qui ne font pas la sieste	
<b>13h00 - 14h00</b>	Ateliers autonomes sur le thème pour les enfants qui ne font pas la sieste	
<b>12h30-13h30</b>		Temps libre animé en extérieur (en fonction de la météo)
<b>13h30</b>		Rassemblement en musique
<b>13h45 - 15h15</b>		Temps d'activité 3
<b>14h00 - 15h15</b>	Temps d'activité 3	
<b>15h15</b>	Goûter	
<b>15h50</b>	Evaluation de la journée	
<b>16h00</b>	Fin des activités / Accueil du soir	
<b>18h00</b>	Fermeture de la Plaine	



### 3.4. L'accueil, un moment d'échange privilégié

Au moment de l'accueil des enfants, il est important de créer un climat accueillant pour l'enfant comme pour le parent. Être accueillant signifie être **disponible**, à **l'écoute**, **bienveillant** et **souriant**.

Celui-ci facilitera la séparation et l'adaptation à ce nouvel environnement.

Cette première rencontre est l'occasion d'échanger des informations sur les habitudes, les goûts et les préférences de l'enfant mais aussi sur les éventuelles craintes des parents : un parent rassuré permet d'établir une relation de confiance avec ce dernier.

Le moment où un groupe se crée est toujours important au niveau de la cohésion. Il est donc indispensable de favoriser les premiers contacts entre les enfants, les animateurs et les parents.

Pour ce faire, les animateurs sont présents avant le début des activités pour accueillir chaque enfant et le parent qui l'accompagne.

#### Au sein de chaque groupe...

La semaine débutera avec un jeu de présentation et la création avec les enfants d'une « charte de vie » propre à chaque groupe.

Chaque matin, un rituel d'accueil (adapté en fonction du groupe d'âge) sera également mis en place par les animateurs afin d'offrir un moment de transition durant lequel les enfants auront l'occasion de d'exprimer sur leur vécu, leurs émotions (ex : météo des humeurs, roue des émotions,...).

### 3.5. Le respect du rythme des enfants

L'équipe encadrante veille à respecter le rythme de chaque enfant, notamment lors de moments particuliers.

#### 3.5.1. Les repas, moments de convivialité

Le repas est un moment privilégié de rencontre et de respect de l'autre, mais également de découvertes et d'apprentissage du goût.

Le repas de midi est organisé dans un local dédié.

Les enfants sont actifs dans l'organisation et la logistique des repas. En fonction de leur âge, il leur sera par exemple demandé de débarrasser leur table, de jeter et trier les déchets,... Cela permet de les responsabiliser en les intégrant

#### Repas Partagés



à part entière dans la vie de la collectivité.

## Organisation des temps de repas

- **10h00 : Collation collective (Offerte)**

**Les collations proposées seront saines et diversifiées : tartines à la confiture, biscuits, petits légumes frais, eau...**

- **Entre 11h30 et 12h30 : Repas de midi**

Un **potage frais** sera **offert** chaque jour aux enfants. Un **pique-nique complet est cependant à prévoir par les parents.**

- **Vers 15h15 : Goûter (Offert)**

Le goûter sera composé d'un **fruit frais** et d'eau. Nous accordons une importance particulière à la variété des aliments mais aussi à leur provenance.

## La garantie service & qualité

Concernant les repas, il est également à noter que :

- une cuisine pourvue de l'équipement nécessaire est mise à disposition et permet la conservation des denrées alimentaires dans des grands frigos.
- Le potage et les fruits sont livrés chaque jour par un traiteur.
- L'eau est mise à la disposition des enfants tout au long de la journée.

### 3.5.2. Le sommeil

Une sieste est prévue pour les enfants de 3 et 4 ans (**à la demande et/ou en fonction des données précisées sur la fiche santé**). La sieste est organisée à partir de 12h30 dans un local prévu à cet effet.

Chaque enfant aura un lit individuel. L'équipe prend le temps de coucher les enfants et reste auprès d'eux afin de répondre à leurs demandes et de les reconforter au besoin. En aucun cas, les enfants ne restent seuls.



Les enfants se réveillent à leur rythme et rejoignent le reste du groupe où ils sont pris en charge par les animateurs. Jusqu'à 14h00 (début du temps d'activité 3), les animateurs proposent aux enfants qui ne font pas la sieste de

participer, dans un autre local dédié, à des ateliers sur le thème de la plaine.

### 3.5.3. Le coin doux

Le coin doux est un espace dédié spécialement aux tout-petits ayant besoin d'un temps calme à l'écart de leur groupe et/ou des activités proposées. Cet espace est aménagé avec des coussins, draps. Il y sera également mis à disposition des enfants quelques objets "anti-stress" et des livres d'images.

### 3.5.4. Le coin lecture

Des espaces sont réservés tant aux plus petits qu'aux plus grands ayant besoin d'un temps libre à l'écart de leur groupe et/ou des activités proposées.

Cet aménagement se fait dans le local d'accueil. Mais si un enfant demande de pouvoir aller lire un livre sous un arbre lors de son temps libre, cela lui est tout à fait possible.



### 3.5.5. Le coin infirmerie

Le coin infirmerie se trouve dans le bureau des coordinations. Dans cet espace sont centralisés les trousse de secours ainsi que les carnets de communication suivants :

- carnet « dodos » dans lequel les animateurs inscrivent les enfants qui ont dormi et, si possible, la durée du dodo
- carnet "bobos", dans lequel les animateurs inscrivent les accidents/bobos éventuels et les soins prodigués.



Les animateurs veillent à bien utiliser ces outils et à les compléter au fur et à mesure du séjour du centre de vacances.

Le staff de coordination et certains animateurs de la plaine ont suivi les formations BEPS (Brevet Européen de Premier Secours) ainsi que la formation des premiers secours chez les enfants.

## 4. L'accueil des enfants à besoins spécifiques

L'accueil des enfants à besoins spécifiques est également bien sûr envisagé et dans la mesure du possible, réalisé. Nous le faisons actuellement avec les connaissances des membres de l'équipe de coordination et leurs expériences professionnelles et/ou apports pédagogiques.

Nous sommes disposés également à faire appel à des intervenants extérieurs si cela peut apporter une plus-value dans l'accueil et le développement du bien être de l'enfant.

L'équipe de coordination réalise concrètement cet accompagnement.

L'inclusion d'enfants à besoins spécifiques requiert des compétences particulières dont tous les animateurs ne disposent pas forcément. C'est pourquoi nous sommes tout à fait disposés à mettre les moyens nécessaires en œuvre pour permettre un accueil adapté à tous afin que chaque enfant quel qu'il soit se doit d'être accueilli en tant que tel.

Comme expliqué plus haut, nous envisageons à l'avenir, en fonction des besoins spécifiques que nous pourrions rencontrer, de faire appel à des partenaires externes tels que Badge, Caravelle ou tout simplement, pour certains enfants d'institution, une personne présente dans son quotidien au sein de cette dernière qui pourrait nous accompagner.

Avec une communication efficace, structurée et réaliste, tout en voyant ces enfants comme tous les autres, ayant droit aux mêmes accueils, les choses ne peuvent que se mettre positivement en place.

Des formations sont également envisagées. Un travail de recensement des différents opérateurs pouvant prodiguer la formation d'animateur en centre de vacances a déjà été entrepris.

Nous comptons également développer des contacts avec le PREBS, le portail de références pour les enfants à besoins spécifiques.

Si cela s'avère possible un accompagnement / partenariat pourrait voir le jour.

Dans le cadre de l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques, une rencontre sera organisée avant le début de la plaine avec le coordinateur de la plaine, et idéalement avec les animateurs responsables de l'enfant, afin de prendre en compte les besoins spécifiques et mettre en place les adaptations nécessaires.

En fonction des contraintes logistiques et des difficultés qui pourraient être rencontrées (accessibilité, mode communication...), l'équipe encadrante prendra les dispositions possibles, compte tenu des contraintes logistiques et des moyens humains disponibles.

En cas de difficulté majeure mettant à mal le bien-être de l'enfant et/ou celui du groupe et de ses encadrants, le coordinateur ATL contactera les parents afin de réévaluer si cet accueil est encore possible. Le cas échéant, le coordinateur ATL en informera sa hiérarchie.



## 5. Types d'activités

Afin de permettre à tous les enfants de s'épanouir en s'amusant et en apprenant, les activités qui leur sont proposées sont toujours placées sous le signe de la **diversité**. (Peinture, jeux extérieurs, chasse au trésor, bricolage, danse, musique, arts plastiques, cuisine, jeux de compétition, jeux de coopération, initiation sportive, etc..).

### 5.1. Les activités incontournables

Les animateurs travaillant par thème (exemple : en 2022, le thème portait sur la magie, le fantastique: "Plaine magique, Nivelles fantastique", ces derniers donneront aux enfants les informations concernant le thème de la semaine (fil conducteur) tout en leur permettant de participer à l'élaboration de certaines activités (les enfants peuvent proposer des animations qu'ils ont envie de faire, ils peuvent aussi avoir le choix entre plusieurs activités).

Il s'agira de moments favorisant tantôt le sport, tantôt la découverte de techniques artistiques, de créativité, de jeux, de psychomotricité, de contes, de musique, de danse et des temps libres.

### 5.2. Les activités extérieures (pour la plaine d'été)

L'été, les sorties « découvertes » dans Nivelles seront privilégiées pour sensibiliser les enfants à leur ville (exemples : Espaces verts, infrastructures sportives, Maison des jeunes, cinéma, piscine, etc...).

D'autres activités « excursions » seront également organisées exemples : Walibi, le Repaire des Arsouilles, Technopolis, Pairi Daiza, Domaine de Clairefontaine, etc...). Afin de garantir l'équité et l'accessibilité aux activités pour tous, le prix des excursions sera inclus dans les frais d'inscription.

Durant la plaine d'été, une sortie hebdomadaire à la piscine de la Dodaine sera organisée pour chaque groupe.

### 5.3. L'éducation à la citoyenneté

Les animateurs proposeront également des activités citoyennes. Le respect de l'environnement, la solidarité, le partage ou encore l'ouverture aux autres feront donc non seulement l'objet d'activités spécifiques mais seront également valorisées au travers du "Vivre Ensemble".

Voici quelques exemples d'activités citoyennes : petit déjeuner "partage de culture", opération "propreté", rencontre intergénérationnelle, anniversaires...

Ce type d'activité permet notamment aux enfants d'accepter leur culture et leurs

différences comme une richesse pour "grandir".

#### **5.4. Animations sportives**

Nous proposons également des journées sportives "découvertes" dans différentes disciplines, animées en collaboration avec la RCA des sports de Nivelles et avec le soutien de l'ADEPS.



Le développement physique de l'enfant sera toujours encouragé de manière ludique et dans une visée purement récréative.

Ces animations n'ont absolument pas pour objectif l'acquisition d'une compétence ou d'une quelconque performance.

Il n'y a d'ailleurs pas de sport spécifique, cela reste à la demande de l'enfant de s'initier à une (nouvelle) activité sportive.

Des activités diversifiées sont proposées aux enfants via un accueil qui prend en compte leur développement global.

Exemple : « tir à l'arc ».

#### **5.5. Fête de la plaine / portes ouvertes**

Cet événement se déroule le dernier jour de la plaine.

Depuis ces dernières années, la fête de fin de plaine s'est transformée en une porte ouverte pour tous. Les familles sont mises à l'honneur. Les enfants et les parents qui le désirent peuvent s'adonner à diverses animations.

Cela représente un véritable moment d'échanges entre les parents, les animateurs et les enfants.

C'est donc l'opportunité de partager ensemble un moment agréable et convivial offrant par la même occasion une forme de soutien à la parentalité.

De plus, lors de cet événement, certaines réalisations des enfants pourront être exposées, ce qui rend les enfants (tout comme les parents ;-)) très fiers. En participant à la fête de fin de plaine, le parent donne de l'intérêt aux activités réalisées par son enfant et c'est dès lors profitable pour chacun.

Des petites collations sont proposées gratuitement !

Lors de cette journée festive, tous les parents qui le souhaitent peuvent venir découvrir la plaine de vacances communale, même s'ils n'ont pas mis cette année leur enfants! (portes ouvertes).

## 6. Le respect et le “Vivre ensemble”

### 6.1. La charte de Vie

Il est demandé aux animateurs de chaque groupe de mettre en place **avec les enfants** une « charte de vie » qui leur permettra d'établir des règles de vie afin de créer un cadre sécurisant et respectueux de chacun.

Ces règles de Vie sont primordiales et garantissent un travail d'animation de qualité. En effet, plus les règles seront bien respectées par tous, plus le climat sera serein et propice au jeu.

Une fois la charte construite, les animateurs s'assureront que les règles sont claires et comprises par tous. Les enfants s'engagent également à respecter cette charte en y apposant un geste symbolique (signature, empreinte,...). La charte peut également évoluer au fil du temps, avec le vécu du groupe.



## 6.2. Qui dit règle, dit sanction ?

Une règle n'a pas de valeur si il ne se passe rien quand elle est transgressée.

En cas de non-respect de la règle , l'enfant sera entendu **à l'écart du groupe** afin de discuter **de manière constructive** et de **trouver, avec lui**, les solutions à son problème **dans un climat d'écoute, de tolérance et d'attention.**

**La sanction sera en lien avec la transgression et aura un but réparateur afin que l'enfant puisse mieux comprendre.**

**L'adulte s'adressera à lui de manière posée, calme et bienveillante et en se mettant à sa hauteur !**

Les encadrants seront informés par le coordinateur ATL de la différence entre sanction et punition.

La sanction a un but réparateur et en lien avec le non-respect de la règle, tandis que la punition est discriminante, sans fondement et ne permet pas à l'enfant de comprendre.

AUCUNE PUNITION NE SERA TOLÉRÉE !

A noter que les faits de violence physique ou verbale récurrents pouvant mettre en péril la sécurité des autres enfants et/ou des encadrants sont proscrits.

Si ce type de comportements est trop régulièrement constaté, une procédure de recadrage (pouvant mener à l'exclusion) sera mise en place. Cette procédure est détaillée dans le Règlement d'ordre intérieur de la plaine de vacances communale.

## 7. Collaboration active des parents

Il est demandé aux parents de s'impliquer en matière de :

- **Ordre et hygiène** : vérifier régulièrement la présence d'hôtes indésirables (les poux), équiper leurs enfants des tenues propres et adaptées (aux activités et à la météo), prévoir le matériel demandé ( sac à dos, pique-nique complet, doudou...), être attentif à l'hygiène de manière générale, vérifier les objets perdus AU FUR ET À MESURE...
- **Communication** : s'adresser directement (et UNIQUEMENT) à l'équipe encadrante en cas de demande ou réclamation. Aucune intervention inadéquate de parents lors d'un conflit entre enfants ne sera tolérée.
- **Horaires** : Respecter des plages horaires afin de ne pas perturber les activités de la plaine (animations, horaire des bus, excursions etc..).

- **Respect des consignes**
- **Participation** : être présent à la fête de la plaine, répondre à l'enquête de satisfaction pour les éventuelles propositions et/ou remarques concernant le séjour en Plaine de leur enfant...

## 8. Réglementation et protection des données - RGPD

La Ville de Nivelles recueille vos données afin de traiter l'inscription de votre enfant à la plaine communale.

Les données requises, conservées pendant 10 ans, sont nécessaires pour en assurer le suivi. Les informations transmises sont réservées à l'usage exclusif de la Ville de Nivelles, et de l'autorité de contrôle ONE.

Conformément au RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données.

Vous pouvez également vous opposer, pour un motif légitime, à l'utilisation de vos données.

Vous seul pouvez exercer ces droits sur vos propres données en vous adressant à : Ville de Nivelles, Jean-Marc LECRIGNIER, Délégué à la protection des données, 2 place Albert 1er à 1400 Nivelles ou à [dpo@nivelles.be](mailto:dpo@nivelles.be), en précisant dans l'objet du courrier « Droit des personnes » et en joignant la copie de votre justificatif d'identité.



## 9. Contacts et communication

Toutes les informations concernant la plaine peuvent être obtenues :

- par téléphone au 067/88 21 29
- par plaine à l'adresse de contact : [plaine@nivelles.be](mailto:plaine@nivelles.be)

A la ferme de l'Hostellerie, un espace « accueil/information » est à la disposition des parents afin de :

- les informer des activités de la plaine (valves d'informations) ;
- discuter, échanger, partager, communiquer ;
- répondre aux éventuelles questions sur le R.O.I de la plaine.
- avoir la possibilité de prendre rendez-vous avec la coordination plaine.

GRANDIR

